

1b. Les interruptions de formation entre deux années scolaires (décrochages interannuels)

Observatoire du décrochage scolaire • Service de la recherche en éducation • DIP • Novembre 2018

Les interruptions prématurées de formation peuvent se déclarer durant l'année scolaire (entre septembre et juin) ou à l'articulation de deux années scolaires (entre juin et septembre). Cet indicateur complémentaire à l'indicateur 1 détaille les décrochages que l'on qualifiera d'*interannuels*, survenant entre juin et septembre. Il concerne d'une part les jeunes qui finissent l'année scolaire sans avoir terminé leur cursus de formation et ne le continuent pas l'année suivante (ou n'en reprennent pas un autre), et d'autre part les jeunes qui ont terminé un parcours de formation mais qui ne se sont pas présentés aux examens finaux ou, plus fréquemment, qui ont échoué à ces mêmes examens et ne reprennent pas non plus de formation l'année suivante. Ces deux formes d'interruptions prématurées correspondent donc soit à un parcours incomplet, soit à un parcours complet mais qui n'est pas validé par une certification.

Population de référence

Jeunes en formation, jusqu'à la fin de l'année scolaire, dans une filière du secondaire II, généraliste (Collège et École de culture générale), professionnelle (apprentissage [CFC et AFP] en alternance ou en école à plein temps) ou pré-qualifiante (structures de transition et d'accueil – cf. *Définitions*), domiciliés à Genève, sans certificat de niveau secondaire II, âgés de moins de 25 ans, qui n'ont pas repris de formation connue l'année scolaire suivante (décrochages intra-annuels).

Les jeunes qui ont déclaré une mobilité (déménagement ou poursuite d'une formation ailleurs que dans le canton) ou un empêchement à poursuivre une formation (pour des raisons majeures de santé p. ex.) n'ont pas été comptés.

Les formations pour adultes ainsi que les formations exigeant une certification préalable (p. ex. la maturité spécialisée) ne sont pas non plus prises en compte.

Il faut relever que dans le cas des interruptions de formation se déroulant entre deux années scolaires, les jeunes libérés de l'obligation scolaire n'informent pas nécessairement le DIP de leurs mobilités. Les décrochages sont calculés sur l'ensemble des données connues (cf. *Sources*). Comme ces dernières ne sont pas exhaustives, ce dénombrement est probablement imprécis. Les progrès en matière de monitoring des ruptures de formation pourraient, les prochaines années, réduire en partie ce problème.

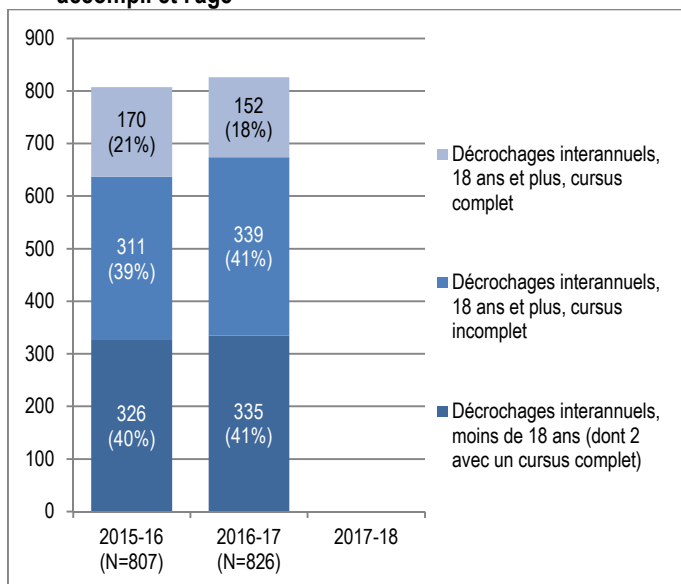
674 jeunes interrompent leur formation entre deux années scolaires et 152 ne reprennent pas une formation après un échec aux examens de fin de formation

Entre les années scolaires 2016-17 et 2017-18, un peu plus de 800 jeunes ont mis un terme prématuré à leur formation (*Fig. 1b.1*). Parmi eux, 18% ont effectué un cursus jusqu'à la fin de la dernière année de scolarité de leur formation, mais n'ont pas obtenu de titre directement à l'issue de cette dernière. Les autres (82%, soit 674 jeunes) ont interrompu leur formation après une année scolaire achevée, mais sans avoir effectué la totalité du cursus prévu. Dans l'ensemble, ces interruptions interannuelles de formation représentent 3.7% des effectifs des filières du secondaire II considérées (cf. *Population de référence*) (*Fig. 1b.2*).

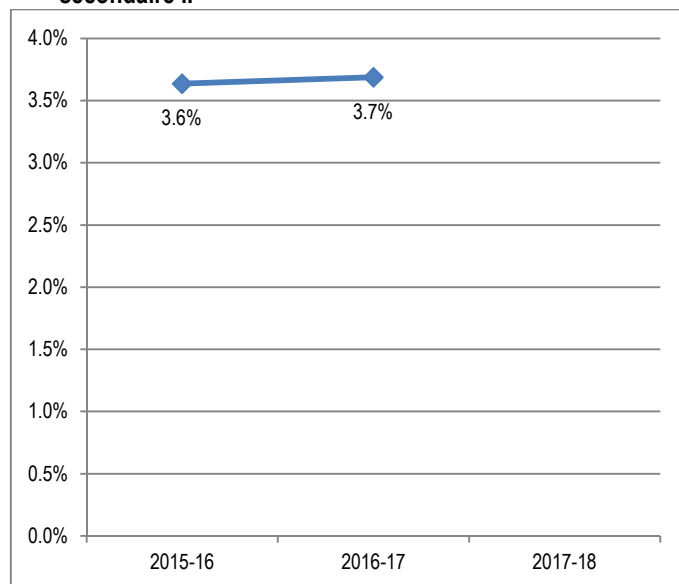
La répartition par âge montre que tous ceux qui interrompent leur formation après un cursus complet, mais sans certification, sont âgés de plus de 18 ans, ce qui est cohérent dans la mesure où l'âge de la certification est généralement d'au moins 19 ans et que les jeunes décrocheurs ont souvent des parcours de formation peu linéaires (redoublements ou réorientations antérieures), donc plus longs. Quant aux jeunes aux parcours de formation incomplets, ils sont également répartis entre moins de 18 ans et 18 ans et plus.

Par rapport à l'année précédente, on constate une relative stabilité du phénomène ; la légère augmentation devra être confirmée les années suivantes pour pouvoir en dégager une tendance significative.

1b.1 Nombre de décrochages interannuels, selon le cursus accompli et l'âge



1b.2 Taux de décrochage interannuel dans l'enseignement secondaire II

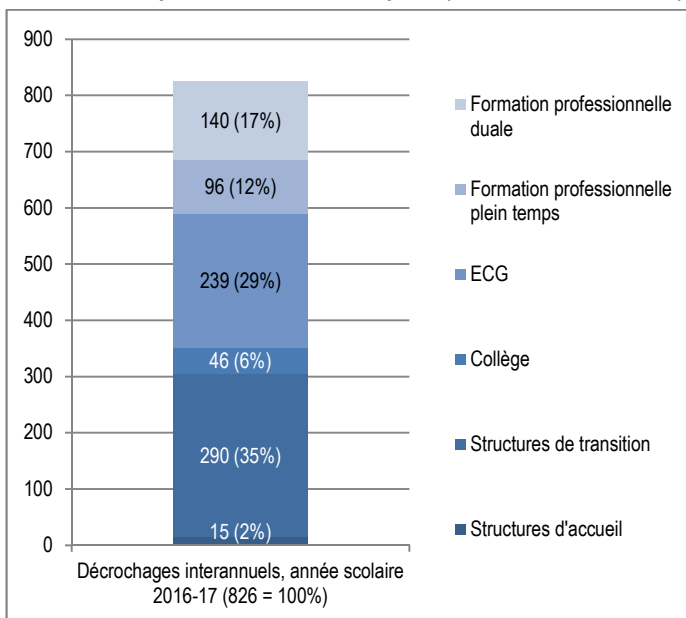


Sources : SRED – nBDS / Cognos

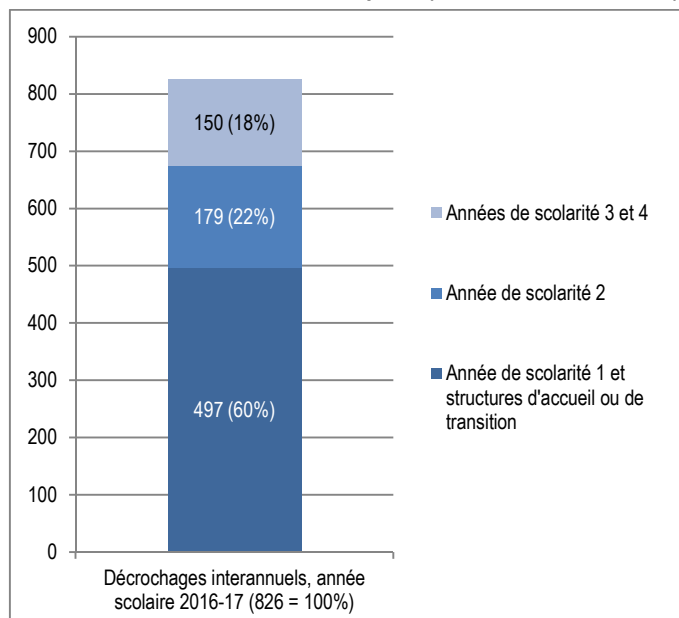
Les interruptions de formation entre deux années scolaires successives n'interviennent de manière équiprobable ni en fonction des filières, ni en fonction des années de scolarité. Ainsi, c'est après une année passée dans une structure de transition ou à l'ECG que les interruptions sont les plus fréquentes (respectivement 29% et 35% des interruptions) (Fig. 1b.3). Les filières de formations professionnelles tant duales qu'à plein temps en école regroupent, quant à elles, environ 30% des interruptions (respectivement 17% et 12%), alors que ces interruptions sont plus rares après une année passée au Collège ou dans une structure d'accueil.

L'année de scolarité est également significative puisque 60% des interruptions ont lieu après une 1^{re} année ou à l'issue d'une structure de transition ou d'accueil, confirmant le risque de décrochage accru en début de cursus (Fig. 1b.4). En revanche, les abandons à l'issue d'une 3^e ou d'une 4^e année de scolarité correspondent plus fréquemment à un échec aux examens.

1b.3 Filière fréquentée l'année de la rupture (année scolaire 2015-16)



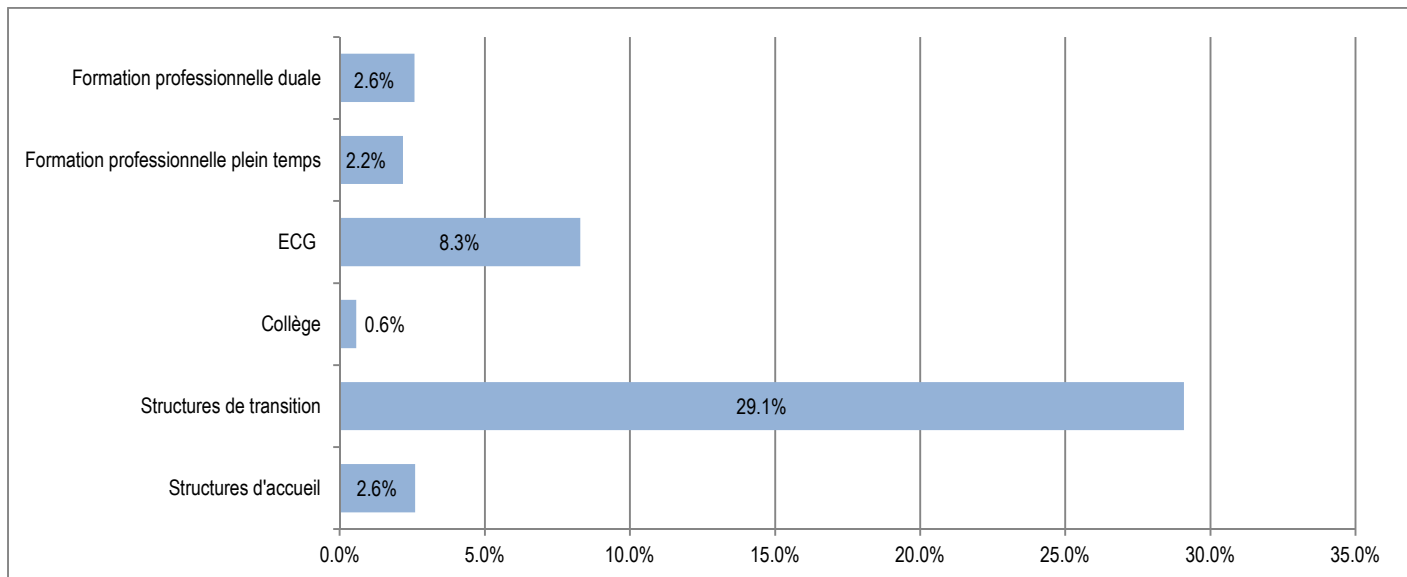
1b.4 Année de scolarité avant la rupture (année scolaire 2015-16)



Sources : SRED – nBDS / Cognos

Le taux de décrochage interannuel varie considérablement d'une filière de formation à l'autre selon le même schéma que pour l'ensemble des décrochages (cf. indicateur 1). Ainsi, les interruptions de formations après les structures de transition sont assez massives. En effet, plus d'un quart des jeunes ne sont plus en formation l'année suivante (Fig. 1b.5). Après une année d'ECG, presque un jeune sur 10 interrompt sa formation (8.3%), alors que dans les formations professionnelles et dans les structures d'accueil, ce taux est plus faible (environ 2.5%) et quasi inexistant durant le Collège.

1b.5 Taux de décrochage interannuel selon les filières du secondaire II (année scolaire 2016-2017)



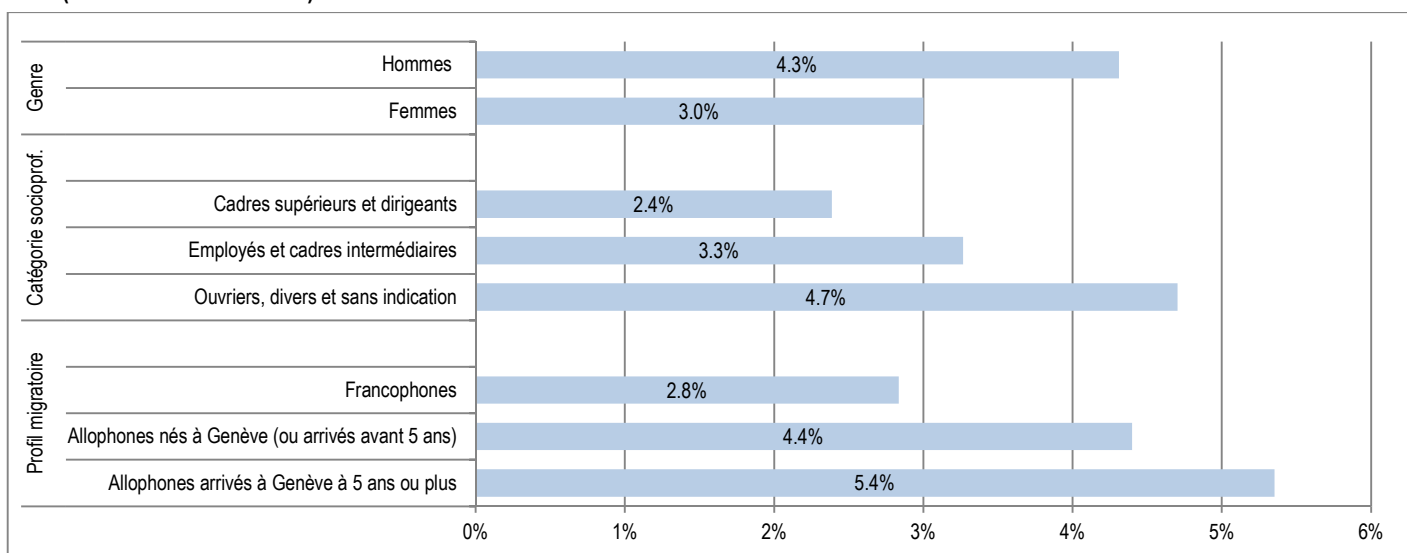
Sources : SRED – nBDS / Cognos

À l'instar des ruptures durant l'année scolaire (cf. indicateur 1a), les ruptures de formation interannuelles sont surreprésentées dans les filières regroupant le plus de jeunes en situation de vulnérabilité scolaire, à savoir les filières de transition et à l'ECG (cf. indicateur 1).

Des décrochages en fin d'année scolaire socialement très marqués

Le profil sociodémographique des jeunes qui interrompent leur formation à la fin d'une année reproduit les tendances générales : une surreprésentation des hommes, des jeunes issus des milieux les moins favorisés et des jeunes issus de la migration, particulièrement s'ils sont arrivés à Genève après l'âge de scolarité obligatoire (Fig. 1b.6).

1b.6 Taux de décrochage interannuel selon les caractéristiques sociodémographiques des jeunes scolarisés au secondaire II (année scolaire 2016-17)



Sources : SRED – nBDS / Cognos

Pour en savoir plus

Sources

Les données sont extraites de la base de données scolaire du DIP (nBDS). Le nombre de décrocheurs est issu de rapports Cognos développés pour la Direction générale de l'enseignement secondaire II. Ces rapports dénombrent à partir des données enregistrées dans la nBDS les mouvements de scolarité durant l'année scolaire (N0080) et entre deux années scolaires (N0138).